

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

84/148 du 7/02/84  
DECRET N° /MPPS/DGTFP/DFP.SP.1.5  
portant intégration et nomination de Madame  
MBOUONO-MORE née NDZOLOLO dans les cadres  
de la Catégorie A hiérarchie I des services  
scolaires (santé publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/18.88

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n°25-80 du 15.11.80 portant amendement de l'article #7 de  
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n°15-82 du 3.2.82 portant statut général des fonctionnai-  
res ;  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.80 fixant le règlement sur la solde  
des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°05-44 du 12.2.85 abrogeant et remplaçant le décret  
n°09-576 du 22.11.85 fixant le statut commun des cadres de la Catégorie A Hié-  
rarchie I des services de la santé de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret n°02-130/FP du 3.2.82 fixant le régime des rémunérations  
des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°02-195/FP du 5.7.82 fixant la hiérarchisation des  
diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n°02-197/FP du 5.7.82 fixant les catégories et hiéroc.  
chies des cadres créées par la loi n°15-82 du 3.2.82 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u le décret n°05-04/FP-BS du 26.3.85 fixant les conditions dans les  
quelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionna  
res stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n°02-130/FP du 3.2.82 relatif à la nomination et à la  
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n°07-50/FP-BS du 24.2.87 réglementant la prise d'effet  
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations  
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n°74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les disposi-  
tions du décret n°02-130/FP du 3.2.82 fixant les échelonnements indiciaires des  
fonctionnaires ;  
(/u le décret n°79-154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier  
ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n°80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du  
Conseil des ministres ;  
(/u le rectificatif n°81-016 du 26.1.81 au décret n°80-644 du 28.12.80  
portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n°81-017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du  
Gouvernement ;  
(/u le décret n°83-320 du 3.2.83 portant nomination d'un membre du  
Conseil des ministres ;  
(/u la lettre n°2414 /DASP/DCAF/SP. du 20 Septembre 83 du Direc-  
teur des services administratifs et financiers transmettant le dossier de candi-  
dature constitué par l'intéressé ;  
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.70 signé entre le Congo et l'URSS ;

D E C R E T E :

YJB

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12.2.65 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Madame ANGOUONO-MOKE née NDZOLOLO Dénise, née le 17 Octobre 1954 à Brazzaville, titulaire de la Licence en Sciences Pharmaceutiques, obtenue à l'Institut de PYATIGORSK (URSS), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de Pharmacien de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2 :- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 7 Février 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé  
et des Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- EGTFP.DFP..... 3
- DFP/BST ..... 1
- D.G.B. .... 3
- D.C.F. .... 1
- MSAS ..... 1
- DGSP ..... 1
- INTERESSEE..... 1
- DOSSIER ..... 3
- SGCM/BC ..... 2./-

X